



Mettre un bien immobilier en sci pour le partager

Par **carodu92**, le **09/12/2008** à **13:13**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un bien immobilier à la campagne évalué à 36000 euros.

Je voudrais vendre la moitié de ce bien à mon compagnon de vie pour que cela devienne notre bien commun.

Nous ne sommes ni mariés ni pacsés et ne l'envisageons pas.

Nous avons respectivement 2 enfants mineurs pour moi et 3 enfants majeurs pour lui.

Nous avons 47 et 50 ans.

L'idée serait de constituer une SCI à capital variable dans laquelle se trouverait le bien en question (valeur définitive à définir environ 35000 euros)

Mon compagnon ferait un prêt pour acheter la moitié des parts de la SCI.

Quelle est la marche à suivre ?

A quoi faut-il faire attention (succession) ?

Quels seraient les frais de notaire, frais de constitution de SCI, et autres frais à considérer ?

Merci d'avance pour vos lumières car je ne sais pas par quel bout prendre ce projet... Dois-je consulter un notaire, un conseiller juridique ?

Cordialement

Caro